

Instruction n° 2011-I-07 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS
au 30 juin 2022

Crédit Mutuel Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L. 513-28 et suivants du Code monétaire et financier et qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de Crédit Mutuel Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat, d'informations relatives à la qualité des actifs financés.

Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 30 juin 2022.

1) Répartition par catégories de créances, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
Créances commerciales	0 M €
Crédits à l'exportation	0 M €
Crédits de trésorerie	0 M €
Crédits à l'équipement	0 M €
Crédits investisseurs à l'habitat	35 001 M €
Crédits promoteurs	0 M €
Autres crédits	0 M €
TOTAL	35 001 M €

Types de contreparties	Encours
Sociétés non financières et entrepreneurs	0 M €
Particuliers	35 001 M €
Autres	0 M €
TOTAL	35 001 M €

Types de garanties	Encours
Garanties hypothécaires sur habitations	23 460 M €
Cautions délivrées par un établissement de crédit	11 541 M €
TOTAL	35 001 M €

Les prêts garantis par une caution sont cautionnés soit par Crédit Logement, soit par CM Caution Habitat SA, filiale de la BFCM.

Types de caution	Encours
Crédit Logement	10 195 M €
CM Caution Habitat SA	1 346 M €
TOTAL	11 541 M €

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayé dans le portefeuille apporté en garantie. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

	Prêts garantis par une hypothèque	Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit
Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours	Encours
Capital restant dû à la clôture de l'exercice	18 046 M €	9 432 M €
Produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	5 414 M €	2 109 M €
TOTAL	23 460 M €	11 541 M €

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Année de conclusion du contrat de prêt	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
1996	0 M €	1	0 M €	0
1997	0 M €	2	0 M €	0
1999	0 M €	7	0 M €	0
2000	2 M €	78	0 M €	0
2001	4 M €	160	0 M €	3
2002	9 M €	491	0 M €	19
2003	38 M €	1 807	3 M €	194
2004	91 M €	3 116	13 M €	664
2005	231 M €	5 866	50 M €	1 593
2006	389 M €	7 767	84 M €	2 076
2007	402 M €	7 660	75 M €	1 699
2008	244 M €	5 088	39 M €	1 025
2009	263 M €	5 021	74 M €	1 614
2010	520 M €	8 844	232 M €	4 412
2011	469 M €	7 236	171 M €	3 234
2012	442 M €	6 437	145 M €	2 547
2013	814 M €	10 909	428 M €	6 414
2014	855 M €	10 274	315 M €	4 344
2015	1 762 M €	17 484	1 061 M €	12 046
2016	2 025 M €	18 824	1 011 M €	10 763
2017	2 930 M €	24 502	1 315 M €	12 341
2018	3 341 M €	24 409	1 477 M €	12 514
2019	3 472 M €	23 335	2 388 M €	19 638
2020	3 134 M €	19 144	1 511 M €	12 207
2021	1 933 M €	11 679	1 094 M €	8 850
2022	90 M €	533	55 M €	457
TOTAL	23 460 M €	220 674	11 541 M €	118 654

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Durée résiduelle (années)	Prêts garantis par une hypothèque		Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	
	Encours	Nombre de prêts	Encours	Nombre de prêts
0	3 M €	650	2 M €	397
1	47 M €	5 278	27 M €	2 900
2	105 M €	6 471	58 M €	3 301
3	194 M €	7 917	125 M €	4 661
4	267 M €	8 135	165 M €	4 796
5	357 M €	8 569	218 M €	5 018
6	435 M €	8 716	259 M €	5 040
7	524 M €	9 100	341 M €	5 785
8	698 M €	10 169	445 M €	6 588
9	816 M €	10 778	520 M €	6 981
10	930 M €	11 155	509 M €	6 062
11	1 000 M €	10 823	493 M €	5 491
12	1 015 M €	10 121	599 M €	6 076
13	1 298 M €	11 662	705 M €	6 647
14	1 436 M €	11 982	725 M €	6 464
15	1 469 M €	11 432	731 M €	5 820
16	1 541 M €	11 180	693 M €	5 255
17	1 595 M €	10 710	926 M €	6 669
18	1 650 M €	10 443	823 M €	5 539
19	1 500 M €	9 235	631 M €	4 234
20	1 009 M €	6 449	324 M €	2 179
21	1 276 M €	7 822	414 M €	2 633
22	1 515 M €	8 471	749 M €	4 414
23	1 476 M €	7 328	583 M €	3 211
24	1 120 M €	5 194	432 M €	2 269
25	128 M €	607	41 M €	206
26	19 M €	103	1 M €	6
27	18 M €	93	2 M €	11
28	14 M €	67	0 M €	1
29	5 M €	15	0 M €	0
TOTAL	23 460 M €	220 675	11 541 M €	118 654

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Les organismes de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution sont Crédit Logement et CM Caution Habitat SA.

Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce et est noté Aa3 par Moody's et AA par DBRS. Les prêts garantis par Crédit Logement inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul des ratios mentionnés à l'article R. 513-8 du Code monétaire et financier.

CM Caution Habitat SA, filiale de la BFCM, est notée A+ par Fitch Rating. Les prêts garantis par CM Caution Habitat SA inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 80% pour le calcul des ratios mentionnés à l'article R. 513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés au 1) et 5) :

Néant

II- Exposition sur les personnes publiques

Néant

III - Organismes de titrisation et entités similaires

Néant

IV- Valeurs de remplacement

Au 30 juin 2022, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par Crédit Mutuel Home Loan SFH s'élèvent à 3 427 165 818 euros et sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash : 277 165 818 Euros
- Dépôts à terme des sommes reçues dans le cadre de la couverture de ses besoins de trésorerie à 180 jours : 3 150 millions d'euros. Ce placement auprès de la BFCM se présente sous forme d'un prêt avec un préavis de 2 jours.

V- Remboursements anticipés

Les taux de remboursements anticipés retenus par Crédit Mutuel Home Loan SFH sont ceux déterminés par la Gestion Actif Passif (ALM Groupe). La méthodologie en place distingue les rachats structurels (indépendant des conditions de marchés) des rachats conjoncturels (fonction de l'évolution des taux d'intérêts). La modélisation utilisée au niveau confédéral tient compte des caractéristiques de l'ensemble des contrats de crédits accordés et du scénario de taux TEC 15 retenu au niveau du scénario budgétaire du Groupe. Ce taux de rendement des emprunts d'État à 15 ans pris en compte avec application d'un délai de 6 mois constitue l'indice le mieux corrélé avec ce retard.

Il en résulte une matrice de taux exprimés en annuel glissant qui se présente de la manière suivante au 30 juin 2022 :

Année 1	5,45%
Année 2	4,58%
Année 3	4,79%
Année 4	4,80%
Année 5	4,78%
Année 6	4,75%
Année 7	4,72%
Année 8	4,69%
Année 9	4,65%
Année 10	4,62%

VI- Risque de taux et de change

Les conditions de fonctionnement de Crédit Mutuel Home Loan SFH ne doivent pas, par principe, l'exposer à un risque de taux ou de change qui ne soit pas couvert par ailleurs.

Les fonds collectés par l'émission de titres sont reprêtés à la BFCM avec les mêmes caractéristiques de taux et de durée. L'actif et le passif sont ainsi parfaitement adossés en durée et en taux.

Le risque de taux se résume aux risques liés aux emprunts subordonnés et au placement des fonds propres.

Au 30 juin 2022, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, calculée selon les préconisations de l'EBA, était de 0 millions d'euros pour une hausse des taux de 200 pb et de 0 millions d'euros pour une baisse des taux de 200 pb.

La société pourrait être exposée à un éventuel risque de taux et de change en cas de défaillance de la BFCM. Dans ce cas, la société serait amenée à exercer sa garantie et deviendrait propriétaire des crédits à l'habitat. Les documents du programme d'émission permettent à Crédit Mutuel Home Loan SFH de mettre en place des mécanismes de couverture des risques de taux et de change (tels qu'une surcollatéralisation, la mise en place de réserves de trésorerie, des règles additionnelles de sélection sur les actifs éligibles ou tout autre mécanisme qui respecte les dispositions légales applicables aux sociétés de financement de l'habitat) et notamment de conclure des swaps spécifiques avec des contreparties devant satisfaire à des critères de rating précis pour la couverture de ces risques dès dégradation de la note de la BFCM.

Pour le risque de change, des swaps de devise ont été mis en place et la contrepartie de ces swaps est actuellement BFCM qui bénéficie d'une notation suffisante, au regard des critères d'éligibilité imposés par la documentation du programme d'émission : A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch.

En cas de dégradation de la note de la BFCM en dessous des seuils A (long terme) par Standard & Poor's, P-1 (court terme) et A2 (long terme) par Moody's et F1 (court terme) / A (long terme) par Fitch, BFCM devra être remplacé par des contreparties éligibles.

Pour le risque de taux, conformément à la mise à jour du programme d'émission de Juillet 2015 et en accord avec les agences de notation, ce risque de taux potentiel par transparence est couvert par une adéquation naturelle de l'actif et du passif ainsi que par la surcollatéralisation. En effet, la très grande majorité (de l'ordre de 96 %) du coverpool est constituée de crédits à taux fixe, et ces actifs sont adossés au passif dans une proportion du même ordre par des émissions à taux fixes.

VII- Couverture du besoin de liquidité

L'article R.513-7 prévoit une obligation de couverture à tout moment des besoins de trésorerie à 180 jours de Crédit Mutuel Home Loan SFH.

Les besoins de trésorerie s'entendent comme :

- * les flux prévisionnels de principal et d'intérêts sur le passif
- * diminués des flux prévisionnels d'intérêt et de principal sur les actifs de remplacement et sur les actifs reçus à titre de garantie
- * diminués (ou augmentés suivant le cas), des montants à payer (ou à recevoir) afférents aux instruments financiers à terme visés à l'article L.513-10.

Crédit Mutuel Home Loan SFH bénéficie d'une mise à disposition de liquidité de la BFCM permettant de couvrir intégralement les tombées de principal des émissions à venir au cours des 9 prochains mois.

Au 30/06/2022, le montant de liquidité mis à disposition de Crédit Mutuel Home Loan SFH est de 3 150 000 000 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.